

DECISION DU PRESIDENT N° VC712_03_2026

Le Président de la Communauté de communes du Val de Sarthe,

VU la décision du Président n°VCR712_02_2026 en date du 28 juillet 2026 d'effectuer un virement de crédit sur le budget Val de l'Aune ;

CONSIDERANT que le virement de crédit effectué aurait dû faire l'objet d'une décision modificative en délibération ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'annuler la décision du Président n°VCR712_02_2026 en date du 28 juillet 2026.

Article 2 : De rendre compte au Conseil communautaire.

Article 3 : La présente décision figurera au registre des décisions de la Collectivité.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de la Sarthe, et Monsieur le Trésorier du SGC.

Fait à La Suze-sur-Sarthe,
le 8 septembre 2026

Le Président, Emmanuel Franco

